

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 juillet 2008

Conseillers en exercice : **61**Date de Publicité : 16/07/2008

Reçu en Préfecture le :

CERTIFIE EXACT,

D -20080410

Aujourd'hui Mardi 15 juillet Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*jusqu'à 17 H 05*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC (*à partir de 19 H 10*), Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

Excusés:

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Brigitte COLLET, M. Michel DUCHENE, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, Mme Ana Marie TORRES, M. Nicolas BRUGERE, Mme Wanda LAURENT, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Elimination des graffitis. Signature du marché. Autorisation.

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1998, la Ville de Bordeaux s'est fixée comme objectif d'éradiquer le phénomène des « graffitis» sur son territoire en éliminant systématiquement les tags et inscriptions de toutes sortes apposées sur les immeubles y compris les armoires de façades encastrées et les mobiliers urbains (jardinières, bancs, corbeilles ...)

Afin d'être le plus réactif et efficace possible, le territoire communal a été divisé en secteurs géographiques correspondants à des zones d'intervention traitées

- soit en régie directe,
- soit par délégation à une entreprise par voie d'appel d'offres.

La répartition s'effectue comme suit :

- le secteur sauvegardé correspondant à l'hyper centre est nettoyé en régie par le service des graffitis de la Direction de la Propreté Urbaine et de la Vie Locale.
- le secteur entre cours et boulevards est confié à une entreprise, Marché n° M060454 renouvelable en décembre 2009.
- les secteurs Caudéran, Saint Augustin et Bastide font l'objet d'un second marché aujourd'hui à son terme.

Ce dispositif a permis ainsi dans la période de remise au propre d'effacer plus de 100 000 m² d'inscriptions puis de maintenir les façades propres malgré un retour de 1 000 m² par mois et plus de 2 000 m² pour l'équipe en régie sur le Centre Ville.

La Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de la Propreté et de la Vie Locale pour le renouvellement du marché concernant les secteurs Caudéran, Saint Augustin et Bastide.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre du groupement SEG/FAYAT/STOP GRAFF pour un montant annuel de 198 536 €T.T.C.

Le marché sera conclu à compter du 21 Juillet 2008 pour un an reconductible deux fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 813 – article 60633.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2008

P/EXPEDITION CONFORME.

M. Jean-Michel GAUTE